

RELEVÉ DE DÉCISION

PRÉFECTURE DES CÔTES D'ARMOR

COVID 19 – Audiconférence n° 2 AMF/EPCI/CD du 4 mai 2020

Date : 04/05/2020	Heure : 11h00
Nom du rédacteur : Pascal CHESNAUD	Mail : pref-cod-sidpc@cotes-darmor.gouv.fr

Services présents ou en audioconférence : Préfet, Secrétaire générale, sous-préfets d'arrondissement, directrice de cabinet, DASEN, Présidents des EPCI, présidente de l'AMF, CD, SIDPC.

1. Préparation de la réouverture des écoles

Rappel des principes généraux par le DASEN :

- Protocole sanitaire diffusé hier.
- Souplesse laissée au niveau local pour déterminer les organisations locales à mettre en place.
- La question de la restauration scolaire sera traitée en fonction des possibilités de chaque établissement (dans la salle de restauration ou en classe)
- Les effectifs cibles sont de 10 en maternelle et 15 élèves en élémentaire par groupe. Une alternance (présentiel / distanciel) sera mise en place le cas échéant pour respecter cette prescription.
- Le repérage des familles qui souhaitent envoyer leurs enfants en classe est en cours.
- Les enseignants sont invités à travailler sur des supports de cours communs pour le distanciel et le présentiel.

En réponse aux questions des EPCI (DASEN)

- Il est important de prendre en charge en établissement certains enfants en situation de fragilité (fragilité pédagogique ou familiale) même pour un nombre de jours de classe qui pourrait réduit en cas d'alternance ;
- Si le nombre d'enfants à accueillir est important, une priorisation sera mise en place pour pouvoir accueillir en présentiel les enfants en grandes difficultés scolaires, les enfants du personnel enseignant et les enfants des soignants notamment.
- L'organisation sera adaptée à chaque situation, les enfants ne retourneront pas nécessairement dans leur groupe classe.
- Le nombre d'élève pourra être inférieur aux seuils si les locaux ne permettent pas le respect des règles de distanciation.
- La date d'ouverture peut être adaptée au regard du calendrier préconisé au plan national (12 et 14 mai) mais il faut éviter le report systématique de la reprise le 18 mai, tout particulièrement dans un département comme les Côtes d'Armor où les conditions sont assez favorables à la reprise (effectifs de classe autour de 22 élève sen temps normal, département classé vert, etc.).

Points d'attention exprimés

- souhait d'une coordination préfet-DASEN-élus ;
- adaptation au cas par cas ;
- un temps d'adaptation supplémentaire pourra être nécessaire en ville ;
- la question des transports scolaires ne doit pas être oubliée dans les zones rurales
- demande d'une clarification des responsabilités respectives de l'éducation nationale et des maires ;
- question des moyens pour assurer le périscolaire : ils sont limités compte tenu du personnel indisponible ;
- absence de moyens pour assurer une prise en charge par la commune sur le temps non scolaire ;
- Nécessité de recruter du personnel pour assurer les missions des communes (ménage renforcé, ...) ;
- les enfants de milieux défavorisés risquent de ne pas retourner à l'école ce qui accroîtra la discrimination sociale ;
- l'ouverture des centres aérés pourra poser problème au-delà de 60 % de fréquentation ;
- les groupes classes et les groupes garderie devraient être les mêmes pour éviter le brassage des élèves, cela

sera difficile à réaliser. Le brassage des élèves sera-t-il toléré, notamment dans les transports pour les RPI ?

2. Masques

L'État subventionnera, à hauteur de 50 %, les masques achetés par les collectivités entre le 13 avril et le 1^{er} juin. Il a prévu en outre de distribuer des masques aux personnes vulnérables ainsi qu'aux petites communes qui n'auraient pas pu s'en procurer.

Une coordination entre l'État et les collectivités est nécessaire pour définir le calendrier, les priorités et la sécurisation de la distribution.

La Secrétaire générale de la préfecture organisera une réunion de coordination avec les personnes ressources des EPCI sur ce sujet. L'objectif sera de connaître ce qui a été fait sur les différents territoires pour adapter la distribution des masques Etat.

Un courrier sera adressé aux maires en vue du recensement des commandes passées.

3 Tester – tracer -isoler

Pour casser la chaîne de circulation du virus, le dispositif prévu est le suivant :

- tester les personnes symptomatiques,
- tracer les cas contacts (médecin, CPAM, ARS)
- isoler les cas Covid + et mettre en quatorzaine les cas contacts

L'isolement se fera prioritairement à domicile (avec ou sans accompagnement social) et, par exception, en centre dédié si la personne isolée ou en quatorzaine ne peut pas rester chez elle compte tenu de la configuration de son lieu de résidence ou de la vulnérabilité des autres personnes vivant dans son logement. .

La mission d'accompagnement sera confiée à des cellules d'appui à l'isolement. Après échanges avec les présidents d'EPCI au cours du week-end, le choix a été fait d'organiser ces CAI sur la maille territoriale des EPCI : ces établissements structurent en effet le territoire, allient proximité et professionnalisation et disposent pour 7 d'entre eux d'un CIAS. La structure support de ces cellules devra être identifiée par EPCI (CIAS ou d'autres structures) et passera une convention avec l'État. Elle pourra bien évidemment s'appuyer sur d'autres opérateurs comme des associations de sécurité civile, une association locale. Il lui appartiendra de les coordonner et de jouer un rôle d'ensemblier.

Le dispositif ainsi arrêté doit être précisé et mis en place avant la fin de la semaine. Des réunions bilatérales avec chaque EPCI seront organisées à cet effet mardi et mercredi. Une audio-conférence de coordination avec l'ensemble des responsables sera organisée ce jeudi.

Points d'attention exprimés

- Définition précises des missions qui seront confiées ;
- Articulation avec le département : le CD n'a pas vocation à prendre en charge ces cellules d'appui, les missions étant d'une autre nature que celles exercées par les MDD. En revanche, il sera naturellement associé, au niveau départemental, au dispositif et les CAI pourront recourir à ses services en tant que de besoin.

4. Points divers.

Gens du voyage

Le Préfet remercie les EPCI pour les reports, voire les annulations de charge (paiement du droit de place et des fluides) qu'ils ont décidés et qui ont permis d'apaiser les tensions au sein de ce public dont la précarité a

augmenté avec la crise du covid 19. Il faut poursuivre dans cette voie autant que possible.

Sujet d'attention et de réflexion à conduire : les déplacements de groupes familiaux, attendus en grand nombre compte tenu de l'annulation des grands déplacements estivaux. Il faut anticiper des déplacements et rechercher des solutions, qui peuvent être la mise à disposition de nouveaux terrains soupapes ou de tout autre terrain offrant des accès aux fluides notamment.

Reprise économique

Le préfet adressera aux maires, à l'AMF et aux présidents d'EPCI un courrier circulaire les invitant à ne pas fermer les chantiers l'été en zone touristique pour ne pas mettre un nouveau coup d'arrêt à la reprise du BTP.
(Dominique Consille)

Réouverture des déchetteries

Énormément de monde. Nécessité d'encadrer les arrivées et de sécuriser les accès.

Le préfet,



